

## Chronologie d'une session

<b>Chronologie</b>	<b>Professeur de français Correspondant DELF</b>	<b>Institut</b>
Jusqu'à un mois et demi avant les épreuves écrites	Prise de contact avec l'Institut pour signaler les inscriptions au DELF scolaire	Envoi par courriel des formulaires individuels d'inscription, du tableau récapitulatif, des consignes et d'une bibliographie
Le plus rapidement possible	Renvoi par courrier à l'Institut des formulaires d'inscription complétés par les élèves et du tableau récapitulatif complété par le professeur. Paiement des frais d'inscription à l'Institut	
Deux semaines avant les épreuves écrites		Envoi des sujets d'examen, des CD audio et des attestations d'inscription
Après la réception de l'enveloppe	Duplication des sujets suivant le nombre d'élèves. Vérification des CD ainsi que des attestations d'inscription. Renvoyer à l'Institut uniquement les attestations erronées et corrigées par les élèves. Celles-ci ne servant que pour la correction informatique, de nouvelles attestations ne seront pas renvoyées	
Le jour des épreuves écrites	Surveillance des épreuves écrites dans l'établissement scolaire	
La semaine suivant les épreuves écrites	Renvoyer ou déposer à l'Institut la totalité des copies assemblées une à une (agraphe, trombone, etc.)	
Le mois suivant les épreuves écrites		Corrections des copies par des professeurs habilités
Entre les dates prévues à cet effet	Proposition à l'Institut d'une ou plusieurs dates pour les épreuves orales (dans l'établissement scolaire ou à l'Institut)	

Entre les dates prévues à cet effet		<p>Si épreuves orales dans l'établissement scolaire : mise en relation d'un professeur habilité à la passation des oraux et du correspondant DELF de l'établissement.</p> <p>Si épreuves orales à l'Institut : organisation avec l'établissement : jour, horaires, ordre de passage des élèves, sujets...</p>
Entre les dates prévues à cet effet	<p>Organisation avec le professeur habilité des épreuves orales : jour, horaires, transport, pause, ordre de passage des élèves, sujets... C'est le professeur habilité qui remet les notes à l'Institut</p>	
2-3 mois après les épreuves écrites		Envoi des attestations de réussite avec le détail des notes
6 mois après les épreuves écrites		Envoi des diplômes